



SETCa-FGTB  
SEL

## ENGAGEMENT A TITRE DEFINITIF DE PUERICULTEURS ACS/APE

Dans le cadre du renforcement de l'encadrement maternel prévu par le Pacte d'excellence, une augmentation du nombre de puériculteurs nommés va avoir lieu.

### ➔ Qui va être nommé ?

La mesure vise à nommer (engager à titre définitif dans le langage de l'enseignement libre) les puériculteurs ACS-APE sur base du classement interzonal.

L'espoir est de pouvoir nommer les ACS/APE qui comptent au moins 11 années de service.

### ➔ Comment cela va-t-il se passer ?

Au mois de juin 2018, votre PO va être mis au courant par l'Administration de l'enseignement si, sur base du classement interzonal, vous allez pouvoir être nommé(e) au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Remarque : La nomination est un acte posé par le PO**

### ➔ Quelles démarches dois-je entreprendre ?

Il faut poser sa candidature comme si vous alliez être maintenu(e) en tant qu'ACS/APE au-delà du 1<sup>er</sup> octobre 2018.